



## Aller travailler à vélo, une pratique très urbaine

En Auvergne-Rhône-Alpes, 2,2 % des actifs prennent un vélo pour aller sur leur lieu de travail. La région fait partie de celles où le recours à ce mode de transport est le plus marqué. Les adeptes de la bicyclette parcourent de faibles distances et résident plus fréquemment dans les villes-centres des grands pôles urbains. Grenoble se positionne dans le tiercé de tête des grandes villes françaises où le vélo est le plus utilisé. Comme en France, l'utilisation du vélo pour se rendre chaque jour au travail varie peu en fonction de l'âge. Ce sont les hommes, les personnes qui vivent seules, les cadres et les diplômés de l'enseignement supérieur qui y ont le plus souvent recours.

Simon Guevara, Vincent Vallès, Insee

En 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes, 2,2 % des actifs ayant un emploi rejoignent chaque jour leur lieu de travail principalement à vélo (*sources*). La région fait partie avec le Grand Est, les Pays de la Loire, l'Occitanie et le Centre-Val de Loire de celles où le recours à ce mode de transport est supérieur à la moyenne nationale (1,9 %).

Que ce soit par goût personnel, par l'existence d'une offre facile d'accès, par nécessité financière ou pour son bien-être, il existe de nombreuses raisons d'utiliser le vélo.

### Deux fois plus de cyclistes que de motards

Pour aller travailler, les actifs utilisent très majoritairement la voiture comme moyen de transport principal (*figure 1*). Les deux-roues, motorisés ou non, sont les deux modes de déplacement les moins usités. En France, la part des actifs allant travailler à vélo est égale à celle des utilisateurs de cyclomoteur, scooter ou moto. En revanche, en Auvergne-Rhône-Alpes, les cyclistes sont deux fois plus nombreux que les motards. Les actifs se déplaçant à pied sont également surreprésentés dans la région. La part de personnes n'ayant pas à se déplacer pour aller travailler est équivalente.

### 1 Dans la région, le vélo est plus utilisé

Part du mode de transport utilisé par les actifs en emploi

Mode de transport	Fréquence (en %)		
	Auvergne-Rhône-Alpes	France	Taux de spécificité
Vélo (y.c. assistance électrique)	2,2	1,9	1,2
Marche à pied, rollers, trottinette	7,1	6,3	1,1
Voiture, camion, fourgonnette	74,5	70,6	1,1
Pas de déplacement	4,6	4,5	1,0
Transports en commun	10,5	14,8	0,7
Deux-roues motorisés	1,1	1,9	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1,0</b>

Champ : actifs en emploi âgés de 15 à 74 ans.

Lecture : la part de personnes utilisant le vélo pour aller travailler est 1,2 fois plus élevée en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France.

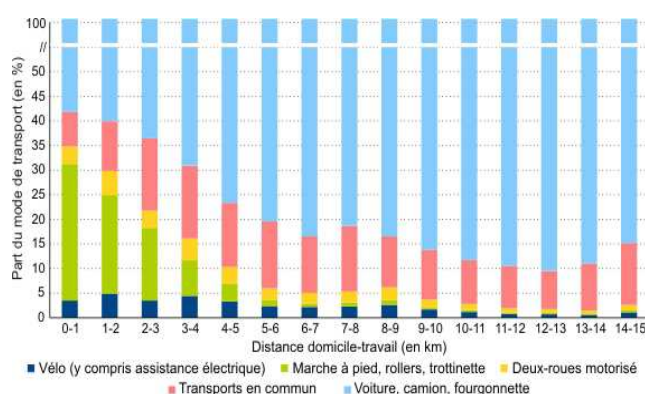
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2015

### Le vélo réservé aux courtes distances

Les modes de transports doux (vélo y compris assistance électrique, marche à pied, rollers, trottinette) sont surtout utilisés pour des trajets domicile-travail très courts (*figure 2*). Ainsi en Auvergne-Rhône-Alpes, pour des trajets de cinq kilomètres ou moins, 4,5 % des travailleurs se rendent à leur travail à vélo. Sur les trajets les plus courts, la marche est préférée à la bicyclette. Ainsi les marcheurs sont huit fois plus nombreux que les cyclistes quand la distance domicile-travail est égale ou inférieure à un kilomètre. Entre un et quatre kilomètres la part des actifs se déplaçant à pied, roller ou patinette est quatre fois plus importante. En revanche, la bicyclette supplante la marche pour les trajets égaux ou supérieurs à cinq kilomètres.

### 2 Le vélo utilisé pour des trajets inférieurs à cinq kilomètres

Part du mode de transport selon la distance domicile-travail effectuée par les actifs en emploi



Note : la distance domicile-travail est la distance routière entre les chefs-lieux des communes de résidence et de travail arrondie au kilomètre entier supérieur.

Lecture : pour les distances domicile-travail d'un kilomètre ou moins, 3,6 % des actifs en emploi utilisent un vélo comme principal moyen de transport. Pour les distances de plus d'un kilomètre jusqu'à deux compris, 20,8 % pratiquent la marche.

Champ : actifs en emploi âgés de 15 à 74 ans ayant déclaré des déplacements domicile-travail, Auvergne-Rhône-Alpes.

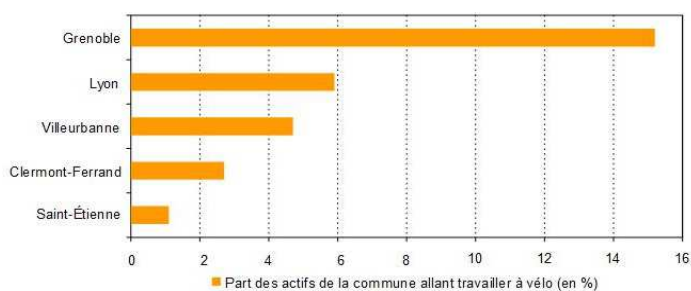
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2015, distancier Metric

## Aller travailler à vélo, une pratique très urbaine

Ce sont les actifs résidant dans les villes-centres des grands pôles urbains (*définitions*) qui utilisent le plus le vélo pour aller travailler. Dans ces communes, qui cumulent grand nombre d'emplois et taux d'urbanisation élevé, plus de 5 % des travailleurs rejoignent leur lieu de travail à bicyclette, soit un point de plus que la moyenne dans les ville-centres des grands pôles urbains français (*figures complémentaires*). Grenoble, entourée de montagnes mais ville la plus plate de France, se distingue particulièrement (*figure 3*). La ville-centre fait partie avec Strasbourg et Bordeaux de celles où le vélo est le plus utilisé. Dans ces trois communes, 12 % à 16 % des actifs vont au travail à vélo, alors que cette part est inférieure à 8 % dans les autres villes françaises de plus de 100 000 habitants. Avec près de 6 % d'actifs adeptes de la bicyclette, Lyon rentre aussi dans le cercle des dix grandes villes où ce mode de déplacement est le plus utilisé. Dans la région comme en France, l'utilisation du vélo fléchit dès qu'on franchit les limites communales des villes centres des grands pôles urbains. Elle baisse de plus de la moitié dans les communes de leur banlieue et tombe à moins de 1 % dans les communes des couronnes périurbaines. Dans les communes isolées hors influence des pôles d'emploi, prendre un vélo pour aller travailler concerne seulement 0,6 % des actifs dans la région. Une part inférieure de moitié à celle constatée dans le même type d'espace en France.

### 3 Grenoble distance les autres grandes villes

Taux de recours au vélo dans les villes de 100 000 habitants ou plus



Champ : actifs en emploi âgés de 15 à 74 ans résidant sur la commune.  
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2015

## Les personnes seules, les diplômés du supérieur et les cadres plus adeptes du vélo

L'utilisation d'un vélo pour se rendre à son travail n'est pas réservée aux plus jeunes. La part des adeptes de la bicyclette ne varie pas avec l'âge.

En revanche, les hommes utilisent plus fréquemment le vélo que les femmes (2,8 % contre 1,6 %).

Le vélo est aussi davantage utilisé par les personnes qui vivent seules (4,4 %) ou qui, sans conjoint, cohabitent avec d'autres adultes (3,7 %). Avoir des enfants à charge semble être un frein à la pratique du vélo. En effet, 1,8 % des adultes en couple dans ce cas vont au travail à vélo contre 2,1 % des adultes en couple sans enfant.

L'utilisation du vélo croît avec le niveau de diplôme. Dans la région, alors que moins de 2 % des actifs titulaires au plus d'un baccalauréat vont travailler à vélo, cette part s'élève à 2,8 % pour les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 ou + 4, à 4,7 % pour les détenteurs d'un Bac + 5 et 8,3 % pour les diplômés d'un doctorat. De même, les cadres comptent proportionnellement plus d'adeptes du vélo que les autres catégories socioprofessionnelles. Ce sont ainsi 6 % des cadres de la fonction publique et 3 % des cadres d'entreprise qui ont recours à ce mode de déplacement pour aller au travail. À l'inverse, les agriculteurs, artisans et commerçants sont les moins enclins à travailler à vélo, lorsqu'ils sont amenés à se déplacer. ■

## Définitions

Un grand pôle urbain est une agglomération offrant au moins 10 000 emplois. Les communes qui le composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes des pôles urbains qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

## Sources

Les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement de la population de 2015. Les personnes recensées indiquent le mode de transport principal qu'elles utilisent pour aller travailler. À compter de 2015, la modalité de réponse « deux-roues » est scindée en deux modalités « vélo (y compris à assistance électrique) » et « deux-roues motorisés ». Les données de l'enquête de 2015 permettent de réaliser des premières analyses sur l'utilisation du vélo dans les déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Mais, fondées sur une seule année d'enquête et non sur cinq comme habituellement pour l'ensemble des résultats du recensement, ces nouvelles informations ne peuvent être exploitées qu'à des niveaux relativement agrégés. Les études pourront être approfondies à partir de 2020 lorsque les résultats complets de cinq enquêtes de recensement seront disponibles.

Le champ est constitué des personnes âgées de 15 à 74 ans ayant un emploi.

Le distancier Métrix de l'Insee fournit pour cette étude les distances routières entre chefs-lieux de communes de résidence et de travail et une distance moyenne représentative des déplacements intra-communales lorsque les personnes se déplacent pour aller travailler dans leur commune de résidence (arrondissements pour Paris, Lyon et Marseille).

Insee Auvergne - Rhône-Alpes  
165, rue Garibaldi - BP 3184  
69 401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :  
Pascal Oger

Rédactrice en chef :  
Sandra Bouvet

ISSN : 2493-1462

©Insee 2017

## Pour en savoir plus :

- « Partir de bon matin, à bicyclette... », *Insee Première* n° 1629, janvier 2017
- Des figures complémentaires sont disponibles dans le classeur de données en ligne.

